



SPÉCIAL ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Sommaire

Éditorial par Le Proviseur

Chers parents,

En complément du numéro spécial sur l'orientation (en décembre 2005), le LFS vous adresse aujourd'hui un *Contact Parents* thématique sur les «Études à l'étranger». Celui-ci a une double ambition : d'une part, vous donner une information complétant celle que vous avez déjà reçue tout au long de ce processus d'orientation et répondre ainsi à la curiosité de certains pour d'éventuelles études hors de France ; et d'autre part, vous donner des indications sur ce que sont les bonnes questions à se poser et les bons réflexes à avoir pour ceux qui seraient tentés d'aller plus loin, tout particulièrement en matière de modalités et de délais de confection des dossiers. Ce dossier concerne principalement les élèves qui sont actuellement en classes de Première et de Seconde.

Toutefois, et je tiens à le préciser, il y a une intention que ce dossier n'a pas et qui serait celle d'influencer les enfants ou leur famille à choisir une continuation d'études hors de France. En effet, celle-ci non seulement n'est pas sans risque ni toujours profitable mais, surtout, la quasi-totalité des cycles d'études à l'étranger est possible après avoir suivi les études adéquates en France. Je rappelle que nos élèves, et nos étudiants ensuite, sont très appréciés dans l'enseignement supérieur non français et y réussissent souvent très bien (justement grâce aux bases acquises dans notre système d'enseignement !). Il me paraît utile, d'ailleurs, et à ce propos, d'ajouter que les dispositifs pédagogiques que nous mettons actuellement en place pour la rentrée prochaine (classes bilingues en primaire et nouveaux enseignements ou validations de niveaux atteints dans la langue anglaise au secondaire), ne feront que renforcer cette formation de base de haut niveau que nous nous efforçons de dispenser aux élèves.

A tous, bonne lecture et bonne réflexion.
Très cordialement,

Pierre Mondoloni

Éditorial	p. 1
Étudier à l'étranger : les stratégies possibles	p. 1
Les programmes d'échanges universitaires	p. 1-2
L'info au LFS	p. 2
Le système L-M-D	p. 2
La reconnaissance académique et professionnelle	p. 3
Les pays accueillant les bacheliers du LFS	p. 3
Questions clés à se poser avant de s'inscrire dans une université étrangère	p. 4
Les « anciens » témoignent	p. 4

Infos Orientation

Consultez régulièrement la page
«Orientation et carrières»
sur le site du LFS :
www.lyceefrancais.edu.sg/fr/info/alumni/

Étudier à l'étranger : les stratégies possibles

Partir à l'étranger, c'est une expérience enrichissante sur le plan personnel et bientôt indispensable sur le plan professionnel. À l'heure de la mondialisation, il n'est plus question d'envisager son avenir limité à la France.

Une scolarité dans le système scolaire français, et en particulier au LFS, vous donne des atouts pour pouvoir réussir des études à l'étranger. La préparation aux épreuves du baccalauréat est une excellente référence pour de nombreux établissements étrangers.

Un départ à l'étranger ne s'improvise pas et nous vous proposons quelques pistes de réflexion pour construire votre projet ainsi que des accès aux programmes, réseaux et organismes qui vous aideront.

Quand partir... et revenir ?

Il y a deux possibilités. Partir immédiatement après le baccalauréat ou partir après quelques années d'études en France.

Partir après le baccalauréat

Un départ immédiat après le bac implique de suivre un cursus complet d'études afin d'obtenir un diplôme (licence, master ou doctorat par exemple) qu'il faudra ensuite faire

reconnaître et valider une fois de retour en France, si retour il y a.

Soyez vigilants, car un diplôme d'ingénieur obtenu aux USA ne sera pas forcément reconnu en France. La reconnaissance est généralement aisée pour un diplôme de MBA par exemple.

Les démarches d'inscription varient suivant les pays mais elles demandent toutes un fort investissement personnel du candidat qui devra établir son dossier. Au point de vue financier, il faut savoir qu'aucune bourse à l'étranger n'est assurée pour un premier cycle, en dehors des bourses sur critères sociaux pour les pays de l'union européenne. Les coûts peuvent s'avérer très élevés (frais de scolarité, logement...).

Pour **confectionner un dossier**, il faut traduire les bulletins, les faire certifier conformes, transcrire les notes dans le système de notation du pays choisi et souvent rédiger une lettre de motivation, demander des lettres de recommandation et passer des tests d'évaluation de langue ou d'entrée à l'université. Il faut que le dossier soit envoyé environ six mois avant le début de la rentrée universitaire, c'est à dire généralement fin décembre-début janvier pour une rentrée en septembre.

Il est indispensable d'avoir fait ses choix d'universités et de préparer ses dossiers **dès l'année de 1^{ère}**. Les tests de langue (ex.TOEFL, SAT) doivent être passés en fin de 1^{ère}, et les dossiers prêts au moment des conseils de classe du 1^{er} trimestre de terminale pour les compléter avec le dernier bulletin.

La préparation aux épreuves du baccalauréat est une excellente référence pour une admission dans une université étrangère. Ce sont les résultats obtenus en première et au 1^{er} trimestre de terminale qui sont décisifs.

Enfin, notez que vous n'avez pas à être bilingue pour faire une demande, vous apprendrez très vite la langue du pays qui vous accueille et ce n'est pas forcément l'anglais.

Partir après une période d'études en France

Un départ à l'étranger après quelques années d'études en France (trois ans de préférence) a ses avantages. "Il est important que l'étudiant ait suffisamment de connaissances dans son propre cursus national pour pouvoir se confronter à des études à l'étranger. Il est plus à même de comprendre celui d'un pays étranger" rappelle Annie Dubeau, responsable Socrates à l'UER de Poitiers¹

À la rentrée 2006/2007, vous pourrez consulter un conseiller d'orientation au lycée, spécialiste des études à l'étranger, qui vous assistera dans vos choix et démarches.

Le LFS vous aidera à préparer à passer quelques tests qui facilitent l'entrée dans les universités étrangères (TOEFL, SAT 1).

Tout étudiant faisant ses études en France peut les compléter par un séjour dans un pays étranger.

Si vous partez dans le cadre d'un **programme d'échanges**, le choix des universités est plus limité mais on s'occupera pour vous de l'inscription, vous n'aurez à votre charge que les frais de scolarité de votre établissement français, on vous aidera à trouver un logement, des bourses et à votre retour votre diplôme sera validé.

Les possibilités de séjours universitaires à l'étranger sont variées. Ces séjours peuvent se dérouler dans le cadre du **LMD**, dans le cadre d'échanges universitaires, mais aussi au sein des écoles de commerce, d'ingénieurs, des IEP, ou des universités binationales.




Jean-Pierre Faure
Proviseur Adjoint

Sources :

¹Dossier ONISEP, «Étudier à l'étranger», 2004

L'info au LFS

Concernant les études à l'étranger, les élèves peuvent trouver de l'information par 3 biais différents :

- Les documentalistes du CDI 
- Le site internet, rubrique «Orientation et carrières» 
- Les événements de la commission Info-carrière (mini-conférences métiers, venue d'un conseiller d'orientation, etc.) 

Le système L-M-D

Licence (bac+3)
Master (bac+5)
Doctorat (bac+8)

Le système **LMD** harmonise l'architecture du système universitaire européen. Il a pour objectif, entre autres, de favoriser la mobilité des étudiants entre universités européennes.

Ces formations sont organisées en semestres, eux-mêmes constitués d'unités d'enseignement. Chaque grade est atteint par acquisition de crédits européens dits **ECTS** ou «european credit transfer system».

L'ECTS est une unité de mesure des cours validés, commune à tous les pays participants. A chaque semestre, et donc à chaque diplôme, correspond un volume d'ECTS. Une année académique est fixée à 60 crédits, soit 30 crédits d'étude par semestre. Pour obtenir la licence il faut 180 crédits, un master 300 crédits et un doctorat 480 crédits.

On peut ainsi compléter un diplôme commencé dans une université française par un échange d'un ou plusieurs semestres dans une autre université d'Europe.

Beaucoup d'universités européennes ont basculé dans le système LMD ou vont le faire bientôt. Attention à bien vérifier que l'université de votre choix, en France ou à l'étranger applique déjà le LMD.

Les programmes d'échanges universitaires

Développés en partenariat avec les universités et les écoles, de nombreux programmes d'échanges universitaires permettent d'aller poursuivre quelques mois d'études dans un pays européen ou dans d'autres pays hors Europe.

Les Programmes européens

Erasmus

Après un diplôme bac +2, et acceptation sur dossier, un étudiant peut faire un séjour dans une université européenne. Une fois de retour en France grâce au système ECTS, il peut faire valider les enseignements acquis à l'étranger à condition d'avoir obtenu des résultats suffisants.

Leonardo da Vinci

Ce programme d'échanges de 3 à 12 mois concerne les étudiants préparant un diplôme dans le domaine scientifique ou technique.

CREPUQ, ISEP, MICEFA

Ces divers programmes d'échanges permettent d'étudier dans les pays d'Amérique du Nord (USA et Canada).

Les universités binationales

Les IAE (instituts des administrations des entreprises) offrent des centres biculturels franco-chinois à Nantes et franco-japonais à Rennes.

Les universités franco-allemandes permettent l'acquisition des diplômes bilingues après des séjours prolongés dans les deux pays.

Les IEP

Difficile d'envisager de faire un institut d'études politiques sans passer une année à l'étranger. A Paris comme à Lille, l'accès à la 4^{ème} année est même conditionnée par la validité d'un séjour de 8 mois hors de France. Certains IEP permettent de préparer un double diplôme grâce aux accords conclus avec des universités étrangères prestigieuses comme l'université de Columbia de New York pour un «Master of International Business».

Les écoles d'ingénieur et de commerce

L'international est un passage presque obligé pour les futurs ingénieurs et managers. Les formules varient soit sous la forme de double diplôme comme l'offrent les écoles de commerce rassemblées dans le concours SESAME ou l'école des Mines de Nantes, soit sous forme de diplôme commun comme HEC ou l'école européenne d'ingénieurs de génie des matériaux de Nancy.

La Reconnaissance académique et professionnelle

La valeur d'un diplôme obtenu à l'étranger ne sera pas nécessairement bien reconnue en France, surtout si le système éducatif est différent. Il n'existe pas de principe juridique d'équivalence entre les titres et les diplômes obtenus à l'étranger (même dans l'UE) et les diplômes français délivrés par le MEN. Avant de partir pour l'étranger, il est donc préférable de bien se renseigner.

Le Centre ENIC-NARIC

Le centre ENIC-NARIC «**European Network of Information Centres – National Academic Recognition Information Centres**» établit des attestations de niveau d'études (reconnaitances de diplômes), renseigne sur les systèmes éducatifs ou fournit des informations sur les procédures à suivre pour exercer une profession réglementée à l'étranger ou en France. Les informations sur ce centre peuvent être consultées sur le site : <http://www.enic-naric.net> (en anglais)

A noter que ce site très complet ne concerne pas que les pays de l'Union Européenne. On trouvera également des informations sur l'Australie, les USA, le Canada pour ne citer que ces trois pays.

Reconnaissance académique en vue d'une poursuite d'études :

Reconnaissance d'un diplôme étranger en France

Les titulaires de diplômes étrangers de niveau troisième, BEP ou baccalauréat doivent faire des demandes pour la poursuite d'études auprès des rectorats qui peuvent délivrer des attestations de niveau d'études.

Pour l'accès à l'enseignement supérieur ou la poursuite d'études entamées déjà au niveau supérieur, les universités ou écoles déterminent généralement le niveau d'admission après étude du dossier ce qui permet de conserver tout ou partie des acquis universitaires antérieurs.

Reconnaissance d'un diplôme français à l'étranger

Les situations diffèrent d'un pays à l'autre. Aux États-Unis, par exemple, il existe des services privés d'évaluation auxquels les universités peuvent demander de recourir.

Le baccalauréat français est souvent reconnu et s'avère être un bon passeport pour intégrer des universités étrangères.

Les diplômes obtenus dans l'enseignement supérieur français (écoles ou universités) permettent d'intégrer également les universités étrangères à différents niveaux.

L'université d'accueil étudiera votre dossier, mais les démarches seront cependant grandement facilitées si vous partez dans le cadre d'un programme d'échanges entre universités ou écoles, programme qui permettra d'obtenir un double diplôme, reconnu en France.

Reconnaissance professionnelle en vue d'une recherche d'emploi :

Pour la majorité des professions, en l'absence d'exigences fixées par la loi (professions non réglementées), il appartient aux employeurs d'apprécier si le diplôme présenté atteste des compétences requises pour l'emploi sollicité. Le problème ne se pose donc pas en terme de reconnaissance de diplôme étranger.

Les pays accueillant les bacheliers du LFS

François Cornu a réalisé pour vous des fiches-pays (hors France) indiquant les informations de base sur les études pour chacun des pays vers lesquels les lycéens se tournent après leur bac au lycée français de Singapour.

Voici les informations que vous y trouverez :

- Les établissements,
- La durée des études,
- Les frais de scolarité,
- Le coût de la vie,
- Les dates d'inscription,
- Les conditions d'admission,
- Où se renseigner.

Ces pays sont :

Suisse, Belgique, Grande-Bretagne, Irlande, Canada, Australie, États-Unis et Singapour.

Le dossier est accessible sur le site à l'adresse suivante :

www.lyceefrancais.edu.sg/fr/formulaires/infocar/etudes_etranger.pdf

Néanmoins, pour faciliter un éventuel recrutement, il peut être intéressant de s'adresser au **rectorat d'académie** (celui de votre région d'habitation) qui peut attester du niveau du diplôme obtenu à l'étranger.

Une demande écrite doit être adressée, accompagnée des photocopies certifiées conformes de l'original du diplôme et de la traduction effectuée par un traducteur assermenté, si le diplôme est rédigé en langue étrangère. Un descriptif du cursus de formation suivie (durée des études, horaires d'enseignement, matières...) doit être joint également.

Accès aux professions réglementées

Pour les professions dont l'exercice en France est soumis à la possession obligatoire d'un diplôme, par exemple les métiers du monde médical ou paramédical ou ceux du droit et de la fonction publique, il convient de s'adresser dans la plupart des cas aux Ministères concernés.

*Fabrice Beaudet,
Commission information-carrières*

Sources :

- Ministère de l'Éducation nationale : www.education.gouv.fr/int/refran.htm
- ENIC-NARIC : www.enic-naric.net
- Commission Nationale de la Certification Professionnelle : www.cncp.gouv.fr/contenus/supp/supp_doc_reco.htm

Questions clés à se poser avant de s'inscrire dans une université étrangère

Par Fabrice Beaudet, Commission Information-carrières

vie ? Comment se loger ? Quel est l'état du campus, son équipement pour l'enseignement et ses installations sportives ?

L'enseignement

Comment sont organisées les études ? Comment se déroulent les enseignements ? Demande-t-on beaucoup de travail personnel et en groupe ? Qu'attend-on de vous ? Le système est-il très sélectif ? Comment est organisé le suivi des étudiants ?

Environ 25% de nos anciens élèves réalisent tout ou partie de leurs études à l'étranger. Les situations sont variables : certains font le choix de systèmes d'éducation étrangers dès le bac en poche, d'autres utilisent les nombreuses possibilités d'échanges entre écoles ou universités françaises et leurs homologues étrangères. Dans tous les cas, un départ se prépare. Il demande beaucoup d'organisation et d'investissement, surtout si l'on part seul en dehors de tout programme d'échange !

Voici quelques questions qui vous aideront à prendre les bonnes décisions, et quelques témoignages qui y répondent.

Réputation de l'université

Quelle est la réputation de l'université où vous souhaitez aller ?

« Il existe des classements mondiaux. Les plus connus (mais discutables), sont ceux de Shanghai, ainsi que celui du magazine Times »

Academic Ranking of World Universities 2005 sur <http://ed.sjtu.edu.cn/ranking.htm>

Classement du Times Higher Education 2004 sur www.lyceefrancais.edu.sg/fr/fomulaires/infocar/world-ranking.pdf

Conditions d'admission

Sur quels critères se basent les universités pour vous sélectionner ? Comment est jugé votre niveau « académique » en tant que lycéen du système français dans ce nouveau système ?

Existe-t-il un niveau minimum de langue demandé ? Faut-il fournir simplement des attestations ou doit-on passer des examens spécifiques (TOEFL, SAT...) ?

« Avoir le SAT peut ne pas être suffisant ! Le score obtenu est souvent important ! »

Comment est évalué le niveau académique général ?

Doit-on passer des tests d'entrée spécifiques ou les bulletins scolaires suffisent-ils ?

« Une élève du lycée souhaitant entrer à Oxford a dû passer des examens permettant de juger de son niveau de mathématiques et sciences physiques par exemple. Ces tests ont d'ailleurs pu être organisés à Singapour »

L'admission est-elle conditionnée par l'obtention du baccalauréat ? Si oui, avec quels résultats ?

« Il y a quelques années, un élève est entré à McGill au Canada mais il a fallu, pour le département qu'il souhaitait intégrer, 14/20 en mathématiques au baccalauréat et une mention bien »

L'université tient-elle compte de la personnalité et des loisirs pour effectuer sa sélection ? Comment êtes-vous impliqué dans la vie de votre établissement scolaire ? Participez-vous à des activités extrascolaires et humanitaires ? Faites-vous du sport ? Êtes-vous délégué de classe ?

« Tout cela intéressera le recruteur, car cela lui permet d'évaluer votre personnalité. Pour les universités anglo-saxonnes par exemple, les enseignants du LFS doivent remplir les formulaires d'admission dans lesquels on leur demande bien souvent de décrire le comportement de l'élève dans et en dehors de la classe... »

L'université organise-t-elle des entretiens ?

« Les grandes universités le font souvent. Elles appellent pour cela parfois des 'anciens', chargés de conduire les entretiens »

Conditions matérielles & accueil des étudiants

Existe-t-il des structures d'accueil qui aident à l'installation ou qui vous accompagnent à votre arrivée ? Comment procéder avec l'immigration ? Les démarches administratives sont-elles longues et difficiles ? Quels sont les coûts de la scolarité ? Quel est le coût de la

Témoignages d'anciennes

Émilie Flanagan, élève de terminale S en 2005, a intégré l'université McGill, Montréal, directement en deuxième année de Management après sa réussite au baccalauréat :

A propos des conditions matérielles, de l'organisation des enseignements, des examens :

«...en tant que français, vous payez comme les Québécois... »
«...le campus est très beau avec de grands espaces verts. Il est situé au cœur de Montréal... » « Il est indispensable d'avoir un ordinateur car la communication entre profs et élèves se fait essentiellement par internet. Ainsi, le campus est équipé d'un réseau d'internet 'wireless'. Au niveau du matériel scolaire, les salles de classes sont en parfait état.

Les installations sportives sont de grande qualité. Le gymnase est doté de toutes sortes de salles de sports : piscine, terrains de tennis, basket, volley, squash... Il y a un nombre illimité d'activités étudiantes qui se passent sur le campus. Un bâtiment est consacré à la vie étudiante où se déroule toutes sortes de festivals, d'activités culturelles »

«...en Management, nous n'avons que quatre jours de cours par semaine et seulement 18 heures au total ! Il y a en fait beaucoup de travail personnel à fournir à côté et le système nous oblige à aussi beaucoup travailler en groupe. Nous devons rendre des dossiers et présenter des exposés. On attend de nous beaucoup de participation orale et de discussions en classe. Puisqu'il y a environ 70 à 250 élèves par cours, les professeurs ne consacrent pas leur temps à répondre aux problèmes de chacun et ne donnent aucune directive sur comment gérer son temps. Il n'y a jamais de devoirs sauf 2 à 3 présentations ou dossiers par semestre accompagnés de partiels (examens) de fin de semestre. La préparation aux examens se fait de façon totalement autonome ce qui est un changement difficile lorsqu'on vient d'un système très encadré. »

Anne-Laure Maudire, école de Management de Normandie (Caen), école post-bac, accessible après un concours SESAME :

À propos de l'organisation des études :
« L'école se déroule en quatre années. Une au moins se passe à l'étranger ! On nous offre la possibilité d'étudier un an aux Etats-Unis, en Australie, au Mexique, en Espagne, en Angleterre, en Suède, en Hollande ou encore en Allemagne. Cette année à l'étranger permet d'obtenir un double diplôme. »

Sophie Gorecki, Institut Supérieur de Commerce de Paris, école intégrée sur concours après bac+2 :

À propos du choix d'une école de commerce :
« ... ce qui m'a poussée à choisir cette école plus qu'une autre, c'est notamment qu'elle oblige les étudiants à effectuer une partie de leur cursus à l'étranger. J'envisage de partir suivre des cours en Irlande ou en Finlande... »

Infos supplémentaires :

Sur le « classement de Shanghai », article de X. Chapuisat

➤ <http://www.u-psud.fr/evnement.nsf/classement.htm?OpenPage>

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

François Comu, Fabrice Beaudet, Jean-Pierre Faure

Coordinatrice : Aurélie Lecomte

Informations et commentaires :
web@lyceefrancais.edu.sg